

RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

monaco

monacomatin.mc

matin

JEUDI 9 FÉVRIER 2023

Azur Viager

Votre spécialiste du Viager dans les Alpes-Maritimes dès 60 ans

EXPERTISE GRATUITE

04 93 38 04 44 - www.le-viager.fr



le mag. SAVEURS

L'Auberge Quintessence sublime la cuisine de montagne P 32

UKRAINE À Paris, Zelensky réclame des avions P 20

MONACO +7° d'ici à 2100 ? Possible d'après des experts ! P 4



MONACO Femme blessée : la police d'élite déployée P 5



(Photo Jean-François Ottonello)

MAGIC CRÉE L'ÉVÈNEMENT

6 000 places gratuites pour célébrer la pop culture à Monaco

Thomas Pesquet sera en séance de dédicaces

FOOTBALL ET VIOLENCE

Educateurs et parents dans le viseur

P 12-13



(Photo François Vigorita)



Célébrez la Saint-Valentin au Royal-Riviera !
Le 14 février, dîner gastronomique au restaurant La Table du Royal.
Menu dégustation à 120 € par personne, hors boissons
Réservation obligatoire au +33(0)4 93 76 31 00

Hôtel Royal-Riviera, 3 av. Jean Monnet, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat

LE TRI + FACILE
N° 27333
UNE PUBLICATION DU GROUPE NICE-MATIN
20633 - 0209 - 1,90 €

LINE-Monaco 1

Assises : « Kévin a été tué gratuitement »

Kévin Ribal, 23 ans, avait passé la nuit en discothèque avec deux amis avant d'être poignardé à mort à Cannes en 2018. Les deux témoins du drame restent traumatisés. L'un d'eux a témoigné.

Le soir du 27 octobre 2018, Kévin Ribal, 23 ans voulait faire plaisir à son copain Anthony, gravement blessé après avoir été fauché par une voiture. Il le sentait déprimé. Il voulait lui changer les idées. Kévin Ribal voulait fêter par la même occasion le contrat qu'il devait signer comme employé du palais des Festivals à Cannes. « Il était comme ça Kévin. Simple, généreux, attentif aux autres », a confié l'une de ses amies à la cour d'assises des Alpes-Maritimes qui juge, depuis lundi, trois accusés.

« Il a titubé et s'est effondré »

Kévin avait convaincu Anthony, claudiquant, appuyé sur une canne anglaise, de sortir en boîte, au « Ka ». Kévin, Anthony et Dylan, les trois amis d'enfance, y ont passé une excellente soirée, jusqu'à cette agression, vers 4 h 40 du matin, aussi sauvage qu'imprévisible.

Kevin Remiki, 31 ans, ivre et

énervé, a poignardé par deux fois Kévin Ribal pour une raison que lui-même ignore. Il laisse derrière lui une famille dévastée et des témoins du crime traumatisés. « C'était un ami de plus 10 ans », souligne Dylan, gérant d'un garage automobile, appelé ce mercredi à témoigner dans une salle bondée. Dans son regard sombre, l'insouciance de ses 20 ans est déjà très loin. « Dans mes souvenirs, je vois Kévin glisser. Il pleuvait. Je n'ai pas tilté qu'il se passait quelque chose de grave. Il s'est relevé, a titubé et s'est effondré. »

« Barbare et tragique »

Il comprend le tragique de la situation quand il aperçoit le visage livide de son copain, son tee-shirt blanc maculé de sang.

Dylan se précipite pour alerter un vigile de la discothèque puis revient secourir son ami. Il voit aussi Anthony ensanglanté. Celui-ci a tenté de neutraliser l'agresseur en le frappant avec une bouteille. Il a été roué de coups par Wassim Bel-



Kévin Ribal avait 23 ans et voulait juste faire plaisir à ses amis en sortant en discothèque. (Photo DR)

khacem, 19 ans à l'époque du drame, qui n'a pas davantage d'explications à ce déchaînement de violences.

À l'évocation des faits, Anthony tremble de tous ses membres. Il en veut aux médias d'avoir évoqué, à l'époque, « une rixe ». Il est, de-

puis, suivi par un psychiatre. Dylan, lui, s'est réfugié dans le travail, il gère un garage automobile. Dylan se remémore dix ans d'une amitié indéfectible, les rigolades, les voyages et les projets avec son pote. « C'est très dur de ne pas avoir de réponses à nos questions. Pour-

quoi ? Je pense que Kévin a été tué gratuitement. C'est barbare et tragique. Il n'y avait eu aucune tension, aucune dispute. Je ne comprends toujours pas. »

Plus de 4 ans après le drame, Dylan reste marqué. Il a juré de parler « sans haine et sans crainte » mais il l'avoue : « Ce n'est pas facile. J'ai vu mourir Kévin devant moi. Ces images ne pourront jamais s'effacer. »

« Kévin était toujours souriant avec une petite tête d'ange. C'était une très bonne personne. Il était travailleur, plein d'ambition, sans problème. » Un charmant garçon, pas du genre à chercher les embrouilles, bien au contraire. Il avait le même comportement sur les terrains de football qu'il a tant arpentés, ont souligné ses entraîneurs, très élogieux à son égard. Ses parents, son frère, doivent prendre la parole ce jeudi avant les plaidoiries. Le verdict est attendu demain.

CHRISTOPHE PERRIN
cperrin@nicematin.fr

Affaire du Gazelec : prison requise contre Mathieu Messina, adjoint Mentonnais

Droit de réponse de la FBU

« Nous sommes face à un système généralisé de minimisation des cotisations sociales », a dénoncé la procureure Emilie Almero devant le tribunal correctionnel de Marseille. Sur les bancs des prévenus, Christophe Ettori, ex-footballeur professionnel, directeur sportif et président pendant trois mois du Gazelec Football-club d'Ajaccio (club tombé en quelques années de Ligue 1 en National 3 et qui a été placé en liquidation judiciaire le 30 janvier) et Mathieu Messina, qui lui a succédé à la présidence du club. Le cas d'Olivier Miniconi, président durant 14 ans, a été disjoint et renvoyé au 31 mars pour raisons de santé.

Soupçons de dissimulations

Les trois hommes sont soupçonnés d'avoir dissimulé primes, avantages et indemnités kilométriques accordés à 89 joueurs et salariés du club pour 1,1 million d'euros, sur une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2021, un préjudice estimé par l'organisme collecteur des cotisations sociales à environ

750 000 euros.

En outre, Christophe Ettori est accusé d'un recel d'abus de biens sociaux commis sous la présidence de Mathieu Messina, chiffré par l'accusation à 31 650 euros : voiture, portable et tablette de fonction, prime de loyer, alors qu'il n'était plus salarié du club. « Ce système de fraude (...) permet aux salariés de percevoir des compléments de rémunération non fiscalisés, tout en exonérant le club de ses cotisations sociales », a dénoncé Emilie Almero, évoquant « une organisation intentionnelle, structurée et pérennisée ».

« L'appréciation du ministère public a été ressentie comme un coup de matraque par la défense », lui a répondu Fabien Pérez, l'avocat de Christophe Ettori. M^e Franck de Vita, l'avocat de Mathieu Messina, estime que l'affaire pâtit d'une autre affaire concernant la bande criminelle corse dite du « Petit Bar ».

Ce dossier de fraude aux Urssaf prend en effet sa source via une perquisition dans une tentaculaire affaire financière mettant en cause les respon-



Mathieu Messina a comparu dans le cadre de son ancien poste de président du Gazelec Football-club d'Ajaccio. (Photo M. A.)

sables présumés de la bande, dont le frère de Christophe Ettori, Mickaël, actuellement en fuite, est présenté comme un des membres influents.

« Amateurisme reconnu »

Pour Christophe Ettori, le dossier illustre surtout l'histoire d'un club – son « club de cœur » – qui n'a pas réussi à grandir « aussi vite » que son équipe, parvenue en Ligue 1 en 2015-2016. « On a le sentiment que c'était très arti-

sanal », commente la présidente Celine Ballerini au sujet du fonctionnement du club. « On est resté dans l'amateurisme » au niveau de la gestion, reconnaît M. Ettori. Arrivé début 2020 avec une nouvelle équipe d'investisseurs pour relancer le club, Mathieu Messina a quant à lui mis en avant l'ampleur du travail nécessaire lors de cette reprise pour expliquer la poursuite du système dénoncé par l'accusation. Las ! La Covid-19 l'empêche de se

rendre régulièrement en Corse, le club est rétrogradé administrativement en National 3, et un de ses partenaires, l'homme d'affaires Antony Perrino, est mis en examen et incarcéré dans une autre affaire, mettant fin au projet.

Inéligibilité et prison

La procureure a requis 3 ans de prison ferme, et la révocation à hauteur d'un an d'une précédente peine de 5 ans de prison avec sursis pour association de malfaiteurs, contre M. Ettori, ainsi que 5 ans d'interdiction de gérer et cinq ans d'inéligibilité. Elle a aussi demandé 3 ans de prison, dont 2 avec sursis, 15 000 € d'amende, une interdiction de gérer pendant 5 ans, et une peine d'inéligibilité de 5 ans contre Mathieu Messina, adjoint au maire de Menton (Alpes-Maritimes). Le jugement a été mis en délibéré au 15 mars. Fin novembre, l'actuel président du club, Johann Carta, a lui aussi été mis en examen et écroué pour extorsion, escroquerie, blanchiment en bande organisée et association de malfaiteurs.

« La Fraternité blanche universelle (FBU), association régie par la loi de 1901, a été mise en cause dans l'édition du 4 novembre 2022. »

« La FBU a été présentée comme un groupuscule dangereux puis désignée comme un mouvement coercitif et totalitaire, une secte, par référence à « une liste » créée pour les circonstances par une commission de l'Assemblée nationale. « Premièrement aucun fait ne corrobore l'allégation de dangerosité visant la FBU pas plus qu'il n'est précisé la nature du danger dont il serait question. »

« La personne s'exprimant au nom de l'ADFI n'apporte aucune précision d'aucune sorte. »

« L'affirmation de ce que la FBU serait porteuse d'un danger ne repose sur rien. « Deuxièmement, la référence à la liste établie en 1995 par quelques députés a été abandonnée par les pouvoirs publics depuis près de 20 ans au profit d'une approche concrète, reposant sur... les faits. « Mouvement coercitif et totalitaire », vide de sens, ne reposait (déjà) sur rien. »